



## **RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2016**

### **↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (30 Voix Pour et 5 Voix Contre) la campagne d'emplois BIATSS 2017.**

Le projet adopté par le Conseil d'Administration constitue l'aboutissement d'un cycle de consultations et de rencontres qui se sont tenues jusqu'au jeudi 10 novembre 2016 sous l'autorité de la VP déléguée aux ressources humaines et de la Directrice des Ressources Humaines. Ces échanges avaient pour ambition de faire un bilan des besoins en termes de priorité « campagne d'emploi 2017 » concernant la création, le redéploiement ou la requalification des postes, en complément des informations déjà recueillies lors du processus de cartographie des fonctions Biatss de l'établissement. Elles ont également été l'occasion de faire un point global sur la situation RH des personnels de la composante ou du service sur un horizon pluriannuel.

Les conclusions et propositions d'arbitrages ont été communiquées au Collège des Chefs de Service le mardi 29 novembre 2016.

Le projet présenté au CA a fait l'objet de 2 consultations du Comité Technique les 2 (rejet unanime) et 9 (approbation unanime) décembre 2016

L'établissement dispose pour cette campagne d'emplois Biatss 2017 de 17 postes vacants.

Cet exercice s'envisage dans un contexte marqué par plusieurs contraintes :

- réserver 6% au moins d'emplois pour le recrutement de travailleurs handicapés ;
- réserver 15% des recrutements externes dans les corps de catégorie C au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat ;
- assurer le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de la loi du 20 avril 2016 relative à la résorption de la précarité (poursuite du dispositif SAUVADET qui pourrait concerner un maximum de 26 agents).

L'université met également en œuvre sa politique d'établissement en matière de ressources humaines, tout en assurant le respect des engagements pris antérieurement, et dans le souci de continuité des services et des missions.

Les obligations légales et réglementaires :

- 1 recrutement de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- 1 recrutement via le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état (PACTE) ;
- Ouverture de recrutements pour l'ensemble des personnels concernés par le dispositif de résorption de la précarité.

Compte tenu du taux d'occupation des emplois BIATSS par des titulaires (97%) et donc la faiblesse du nombre de postes vacants, nous n'avons pas les moyens d'assurer cette

résorption en deux ans seulement, comme la loi l'exige. Néanmoins, afin de respecter au mieux cette obligation, l'établissement se fixe l'objectif de réserver environ 50% de ses postes vacants au titre du dispositif SAUVADET. Par conséquent, l'engagement politique est pris de poursuivre cette démarche au-delà des deux années prévues par la loi du 20 avril 2016 afin de permettre l'ouverture d'un concours pour chaque agent concerné.

Outre l'engagement sur les postes SAUVADET, le projet présenté par l'équipe de direction reposait sur les éléments suivants :

- 2 recrutements PACTE et BOE ;
- 2 recrutements pris en application d'engagements antérieurs : responsable du PPI, de chef de projet au PPAF ;
- 4 recrutements au titre de la continuité des services :
  - o responsable administratif du pôle études de l'UFR Langues,
  - o direction aux relations internationales,
  - o adjoint à l'agent comptable,
  - o responsable du bureau logistique de l'UFR Langues.

Sur ces 4 recrutements, compte tenu des possibilités d'appels à candidatures internes, l'établissement envisage de ne mobiliser que 3 postes vacants (la fonction de Directeur des RI ayant vocation à être pourvue au mouvement interne).

Afin de garantir la capacité de l'établissement de faire face à d'autres scénarios moins favorables, l'établissement a également identifié un caractère prioritaire aux situations ci-dessous :

- poste Catégorie B Centre de Langues Bordeaux Montaigne ;
- 1 catégorie C électricien DPIL ;
- 1 catégorie B Pôle Action Sociale ;
- 1 poste jardinier SIGDU.

Afin de tenir compte des propositions syndicales demandant une augmentation du contingent de postes SAUVADET, et comme suite à la seconde consultation du CT le vendredi 9 décembre, le Conseil d'Administration a adopté le projet suivant :

- 1 BOE et 1 PACTE
- 9 recrutements SAUVADET
  - o 1 ATRF (adjoint technique de recherche et formation) / Bap J / Direction de la recherche
  - o 1 ATRF / Bap J UFR et FTLV
  - o 1 ATRF /Bap J / DRH
  - o 1 ATRF /Bap G / DPIL
  - o 1 ATRF / Bap F / SCD
  - o 1 technicien / Bap J / POSIP
  - o 1 IGE / Bap J / DRI
  - o 1 ATRF / Bap J / DSI
  - o 1 ATRF / Bap G / Ausonius et IUT
- 1 RA UFR
- 2 ASI Pôle Production Imprimé de la DSI et Pôle Procédures et Accompagnement des Formations de la Direction de la Scolarité
- 1 poste de catégorie A Adjoint à l'Agent Comptable
- 1 Tech Bureau Logistique UFR Langues
- 1 ADT RF Electricien DPIL

**☞ Le Conseil d'Administration a approuvé (1 Abstention, 20 Voix Pour et 14 Voix Contre) la campagne d'emplois Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2017.**

Les contraintes qui pèsent sur la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs sont en grande partie liées à la politique volontariste de recrutement de personnels titulaires afin de couvrir au mieux les besoins liés à la mise en place d'une offre de formation renouvelée. Notre établissement se caractérise en effet par un très fort taux de « rigidité » dans son exécution budgétaire, qui ne cesse de s'accroître notamment sur les crédits de masse salariale. Le fort taux de titulaires de notre établissement est une caractéristique et un choix de défense de l'emploi des fonctionnaires que nous devons assumer collectivement.

En cette rentrée universitaire, notre établissement compte 8 Equivalent-Temps-Plein d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires de plus (pour mémoire seulement 7 de plus entre 2012 et 2015). Cette évolution, largement liée à la diminution des sorties habituelles, notamment par voie de mutation (8 mutations extérieures d'enseignants et enseignants chercheurs en septembre 2015, une seule en septembre 2016), est un élément positif pour une meilleure couverture de l'offre de formation par des personnels titulaires, mais cela obère d'autant plus les possibilités de recrutement pour 2017-2018 et limite la campagne de postes.

Le coût supplémentaire pour l'établissement (760 000 euros en année pleine) impose des gels supplémentaires par rapport à l'an passé qui, pour autant, maintiendront un solde positif du nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires à la rentrée 2017 par rapport aux rentrées précédentes.

Cette répartition des 15 gels de postes d'enseignants-chercheurs, sur 30 postes identifiés comme vacants à la rentrée 2017, a été arrêtée sur la base suivante :

- UFR Humanités :
  - o 9 postes vacants d'Enseignants-Chercheurs
  - o 4 postes gelés
  - o 5 postes ouverts au recrutement
- UFR Langues et Civilisations
  - o 12 postes vacants d'Enseignants-Chercheurs (et 1 poste de PRAG-PRCE)
  - o 6 postes gelés
  - o 6 postes ouverts au recrutement
- UFR STC
  - o 4 postes vacants d'Enseignants-Chercheurs
  - o 3 postes gelés
  - o 1 poste ouvert au recrutement
- IUT
  - o 4 postes vacants d'Enseignants-Chercheurs (et 1 poste vacant du second degré)
  - o 2 postes gelés
  - o 2 postes ouverts au recrutement
- DEFLE
  - o 1 poste vacant d'enseignant-chercheur et 1 poste vacant de PRAG-PRCE
  - o Pas de gels de postes

Au terme d'un cycle de réunions amorcé fin octobre (assemblée de départements, réunion de bureaux élargis dans les composantes, réunion mixte directeurs de composantes de formation et directeurs d'équipes de recherche), la proposition de l'équipe présidentielle reprend intégralement les propositions adoptées par les conseils des composantes.

Les postes sont présentés ci-dessous en distinguant le libellé court du profil du poste et l'équipe de recherche de rattachement pour les postes d'enseignants-chercheurs.

- 1) UFR Humanités
  - a. PR Philosophie politique SPH
  - b. MCF Etudes cinématographiques et audiovisuelles CLARE
  - c. PR Histoire du Moyen-Age AUSONIUS
  - d. PR Histoire contemporaine de la France XIXe-XXe siècle CEMMC

- e. MCF Littérature XVIIe siècle CLARE
- 2) UFR Sciences des territoires et de la Communication
  - a. MCF Projet d'urbanisme et planification territoriale PASSAGES
- 3) UFR Langues et Civilisations
  - a. MCF Chinois : langue chinoise (grammaire, linguistique) TELEM
  - b. MCF Droit Public LEA SPH
  - c. MCF Portugais : civilisations des pays africains de langue portugaise et civilisation brésilienne AMERIBER
  - d. PR Espagnol : civilisation de l'Espagne contemporaine AMERIBER
  - e. PR britannique : littérature, civilisation XVIIIème-XIXème siècle CLIMAS
  - f. MCF Allemand linguistique allemande CLARE

La demande de transformation d'un PRAG LEA en MCF pour asseoir le recrutement d'un demi-PAST adossé au Master Commerce International des pays émergents n'a pas été validée. Il est en effet proposé d'attendre un an pour affiner le profil ; ce master n'ayant ouvert qu'à la rentrée 2016.

- 4) IUT
  - a. MCF Musique et patrimoine musical en médiathèques (pour filière Métiers du livre et du patrimoine) MICA
  - b. MCF Sociologie et animation sociale et socioculturelle (pour filière carrières sociales) PASSAGES
- 5) DEFLE
  - a. Transformation d'un support MCF en PRAG
  - b. Mise au recrutement du poste vacant de PRAG

**↳ Le Conseil a adopté (2 Abstentions, 19 Voix Pour et 14 Voix Contre), par une délibération globale, les 5 délibérations relatives au Budget 2017 (Budget initial, budget agrégé, Budget principal, budget annexe, Service Inter-Etablissement).**

Le budget 2017 est présenté conformément aux dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

Le SIGDU, service interuniversitaire commun à plusieurs universités, dispose à ce titre d'un budget propre annexé au budget de l'établissement de rattachement et d'un ordonnateur secondaire de droit.

Conformément aux décrets n°2000-470 et n°2002-597 relatifs au financement des CFA, celui-ci constitue une catégorie particulière de service à comptabilité distincte (SACD) disposant d'une dimension budgétaire propre. Il est traité sous forme de Budget Annexe.

Le budget de ces 2 services rattachés à l'Université Bordeaux Montaigne est voté de manière distincte par l'organe délibérant de l'organisme même si l'équilibre financier s'apprécie au niveau de l'établissement (certaines annexes budgétaires comme le tableau de l'équilibre financier, les opérations pour compte de tiers, le plan de trésorerie et le tableau des emplois ne sont à fournir que de manière consolidée). Les crédits qu'il prévoit ont un caractère limitatif, comme ceux du budget de l'organisme.

Les documents budgétaires sont donc présentés

- pour l'Université (Budget Principal)
- Pour le CFA (Budget Annexe)
- Pour le SIGDU (SIE)
- Pour l'Etablissement (Université + CFA + SIGDU)

- 1) Pour l'université Budget Principal

a) Sur le volet Recettes,

L'établissement reste largement caractérisé par 2 paramètres :

- sa très grande dépendance vis-à-vis de la Subvention pour Charges de Service Public déléguée par l'Etat. Cette SCSP représente un montant de 76 578 606 €, soit plus de 86% de l'ensemble de nos recettes. Une autre approche par le taux de flexibilité des recettes des établissements (ventes de produits fabriqués, de marchandises et de prestations de services / total des produits) classait l'établissement (5,4 %) en-dessous de la moyenne des universités SHS (7,2 %) et très en-dessous de la moyenne des universités (8,1 %). Cet indicateur est censé appréhender la capacité d'un établissement à influencer par sa politique d'établissement sur ses recettes d'exploitation. Il mesure le degré d'indépendance d'un établissement.
- Le poids toujours plus important de la masse salariale dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'établissement (83.90% en 2014, 84.22% en 2015, 84.83% en 2016 et 84.53% en 2017).

L'établissement avait anticipé une augmentation de cette SCSP 2017 (76 578 606 €) par rapport à celle prévue pour le Budget Initial 2016, sur les bases suivantes :

- + 1 421 001 € de dotation au titre de la masse salariale (postes FIORASO 2016 et 2017, hausse du point pour les titulaires, compensation surcoût SAUVADET)
- + 271 938 € au titre de la compensation réelle de l'exonération des étudiants boursiers

Pour la première fois depuis plusieurs années, le Ministère a délégué une pré-notification dans un délai permettant l'intégration de ces données dans la construction du budget initial. Cette pré-notification est venue confirmer la majorité des hypothèses présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Elle a également permis d'identifier la part attribuée à l'établissement au titre des 100 millions d'euros délégués par le Ministère pour accompagner les établissements face à l'augmentation du nombre d'étudiants. Pour notre université, cette somme est arrêtée à 539 622 €.

Cette pré-notification, enfin, a précisé le nombre de postes FIORASO délégués pour cette année 2017. Au lieu des 4 postes inclus dans la première hypothèse présentée lors du vote des grandes masses, et anticipés comme gelés pour permettre d'atteindre un équilibre budgétaire, cette dotation est arrêtée à 5 postes, soit une dotation complémentaire de 31 916 €.

Sur le volet ressources propres, l'établissement anticipe plusieurs évolutions :

- Une baisse des recettes liées aux droits d'inscription aux diplômes nationaux (1 970 817 € au BI 2017 contre 2 077 255 € au Compte financier 2015), liée à la baisse des effectifs observée à la rentrée 2016
- Une autre baisse sur les droits propres -DEFLE, C2I et CLES CLUB- (716 500 € au BI 2017 contre 799 965 € au Compte financier 2015), qui s'explique notamment, malgré le dynamisme des recettes du centre de langues CLES CLUB, par l'augmentation du nombre de stagiaires exonérés au DEFLE
- Une légère augmentation des recettes de formation continue (872 647 € au BI 2017 contre 849 666 € au Compte financier 2015)

b) Sur le volet dépenses

La prévision d'évolution de la masse salariale inscrite au Budget Initial 2017 est arrêtée à la somme de 74 400 034 €.

Elle est en forte augmentation par rapport à la prévision 2016. Si une partie importante de cette augmentation fait l'objet d'une compensation en recettes par l'Etat au titre des dispositifs nationaux qu'il a lui-même impulsés (hausse du point, Parcours Professionnel Carrière et Rémunération, compensation du surcoût SAUVADET), tout un autre pan de cette

augmentation relève de facteurs propres à l'établissement qui ne feront donc l'objet d'aucun financement complémentaire :

- la rentrée 2016 est marquée par une nouvelle augmentation du nombre de titulaires enseignants évaluée à 7 ETP soit en année pleine une augmentation de 665 000 €, à laquelle s'ajoutent des variations de temps partiel et des situations particulières pour l'équivalent d'1 ETP
- Chez les BIATSS, les différents dispositifs de résorption de la précarité ont également entraîné une augmentation du nombre des titulaires : + 24 depuis 2012 (postes FIORASO et stock d'emplois compensés) qui ne s'accompagne pas d'une baisse symétrique du nombre de contractuels
- L'application de la hausse du point pour l'ensemble des personnels non-titulaires, BIATSS comme enseignants, est intégralement à la charge de l'établissement
- La réduction du volume de l'offre de formation (ODF), évaluée à 6 000 heures, n'a pas été du niveau initialement prévu dans les lettres de cadrage du contrat quinquennal 2016/2020. Ainsi la charge pédagogique des 3 UFR est arrêtée pour 2017 à 145 890 heures (hors formation à distance) avec 48 243 Heures Complémentaires (HC) et une charge totale de 191 000 heures pour l'ensemble des composantes dont 69 564 HC.

La projection de dépenses de masse salariale a été réévaluée à hauteur de 438 491 € entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le projet de Budget Initial du fait notamment :

- De l'extension en année pleine de la hausse des effectifs de titulaires enseignants à la rentrée 2016 (telle qu'identifiée au Budget Rectificatif n°2 lors de la séance du 21 octobre 2016) cumulée à des informations individuelles (non-départs en mutation, retour de détachements...)
- Du constat de la moindre diminution du nombre d'ETP de contractuels BIATSS
- Du constat de l'augmentation du nombre de contractuels Enseignants
- Du constat de l'augmentation du nombre d'heures complémentaires

Pour essayer de pallier la tendance à la rigidification et au poids croissant de la masse salariale dans son budget, l'établissement s'est engagé dans une politique rigoureuse de maîtrise de sa masse salariale avec 3 leviers essentiels :

- o la stabilisation du nombre d'ETP BIATSS et la recherche d'une optimisation de l'organisation du travail grâce à la cartographie des emplois
- o la maîtrise des demandes de renforts et de suppléances BIATSS
- o le pilotage du taux d'occupation des emplois (recours contraint au gel de postes)

Sur les crédits de fonctionnement (masse 10), il convient de souligner l'entrée en vigueur en 2017 d'un nouveau modèle d'allocation des moyens pour les 3 UFR. L'objectif est d'harmoniser les pratiques et de renforcer le rôle de pilotage budgétaire des composantes. A cette fin, les crédits intégrant l'ensemble des ressources (dotation et recettes propres) sont délégués de manière anticipée dès le budget initial. Les ressources propres calculées sur la base de l'exécution réalisée lors de l'exercice précédent sont garanties par l'établissement. Une logique de valorisation a été conservée dans le mécanisme de redistribution afin de continuer à encourager la mobilisation des équipes. La dotation de fonctionnement des UFR passe à 371 985 € en 2017 sur la base d'une dotation globalisée (+ 10 000 € hors changement de périmètre).

Pour la recherche, le modèle d'allocation qui existe depuis quelques années a simplement été actualisé. Il a cependant été décidé d'accorder davantage de crédits aux équipes afin qu'elles financent elles-mêmes leurs colloques et leurs journées d'études. La dotation de fonctionnement de la recherche passe globalement de 661 943 € au BI 2016 à 684 500 € au BI 2017 (+ 22 557 €).

Outre le financement des revues, la PSE se concentrera désormais sur les cofinancements des appels à projets. De même, afin d'accompagner et de soutenir le dépôt de dossiers, la

PSE prendra en charge les frais de traduction. L'objectif est de créer une véritable dynamique autour de la recherche de partenariats.

Les frais de gestion ont également été modifiés pour tenir compte des changements intervenus pour les ANR et l'arrivée prochaine d'un contrat ERC. Un équilibre a été trouvé entre la part revenant aux équipes, celle de l'établissement et enfin celle finançant la politique scientifique de l'établissement.

Grâce aux frais de gestion, la prise en charge par l'établissement des frais de reproduction de thèses des doctorants (dépenses estimées à 20 000 €), rendue obligatoire à la rentrée 2016, sera réalisée.

Sur le plan de la stratégie immobilière, l'établissement a réussi à formaliser en 2016 son programme de Gros entretien et renouvellement (GER) pour la période 2016/2020. A ce budget 2017, vont commencer les premiers travaux financés par la provision constituée en 2016 pour 112 000 €. La provision 2017 s'élève quant à elle à 143 733 € conformément au plan de provision adopté en CA. L'établissement est également en train de finaliser la convention d'utilisation avec France Domaine.

Parallèlement, une consultation a été récemment lancée pour formaliser le schéma directeur immobilier qui va permettre de réactualiser le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière et le Plan Pluriannuel d'Investissement. L'université, dont le patrimoine immobilier va être largement requalifié dans le cadre de l'Opération Campus d'ici 2023, réfléchit à la mise en place d'un budget annexe du patrimoine qui viserait à sacrifier les moyens nécessaires pour un patrimoine envisagé comme un outil indispensable aux conditions de travail et d'études de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le budget 2017 prévoit également un certain nombre de charges nouvelles :

- Service mutualisé des pensions (31 000 €)
- Poste Central de Sécurité Incendie (remboursement des travaux engagés par l'UB pour 96 000 € répartis sur 2016 et 2017)
- Dispositif non compensé des Elèves Apprentis Professeurs
- Rénovation du système des réseaux des bibliothèques (remboursement à l'UB pour 23 000 €)
- Augmentation de l'enveloppe du SCD pour développer la numérisation et les prestations numériques (+ 26 000 €)
- Augmentation de la charge nette d'amortissement de 450 000 € en 5 ans

Compte tenu de toutes les contraintes évoquées précédemment, ce budget est également caractérisé par des renoncements ou des reports sur les prochains exercices de certains projets importants :

- Le report des opérations de désamiantage des collections du 10ème étage de la BU (coût estimé à 150 000 €)
- Le report de l'extension de la couverture des prestations de la médecine préventive à tous les enseignants chercheurs
- L'étalement jusqu'en 2020 du projet de passage à un budget de 675 000 € d'achats documentaires pour atteindre le niveau moyen par étudiants des universités SHS (contre 620 000 € actuellement)
- Renoncement à l'ouverture d'une enveloppe pour les « travaux d'urgence » à la DPIL et les « aléas » à la DSI pour 40 000 €

Sur le volet investissements, les opérations s'intègrent dans un plan pluriannuel

- Requalification et mise aux normes des bâtiments H à M
- La requalification du bâtiment K en bâtiment numérique est en cours de travaux et sera achevée en septembre 2017 dans le cadre du CPER 2007/2013.
- La mise aux normes des bâtiments L, M sera réalisée dans le cadre de l'opération campus dont les travaux se réaliseront entre 2019 et 2021.
- La requalification du bâtiment H sera réalisée dans le cadre du CPER 2015/2020 en liaison avec l'opération campus.

- Le projet de requalification du bâtiment A2 comme bâtiment abritant les fonctions de la DAF, Agence Comptable et DRH sera de même intégré dans le cadre des travaux de l'opération campus entre 2019 et 2021.
- L'achèvement de la réforme interne nécessite suite à cette dernière opération des travaux d'aménagement dans le bâtiment accueil et dans le bâtiment J pour environ 1 M€ dont le financement sera assuré sur fonds propres.
- La réorganisation de la fonction documentaire qui se traduit par le regroupement des bibliothèques sera aussi traitée dans le cadre de l'opération campus en 2019/2021 par la création d'un pôle documentaire langues et civilisations, d'un pôle documentaire Sciences des territoires et de la communication et de la restructuration et l'extension de la bibliothèque universitaire de Droit et Lettres. La bibliothèque Robert Etienne dédiée aux Sciences archéologiques sera elle aussi traitée dans le cadre d'une opération isolée de l'opération campus en 2020.
- La requalification de la maison des Pays ibériques et de la maison de la recherche s'est achevée en avril 2015 grâce à un co-financement opération campus/région.
- Le projet de création d'une Maison Internationale des Langues et des Cultures a été abandonné au profit d'un projet de création d'une Cité des Langues Etrangères du français et de la Francophonie par la réhabilitation/extension du bâtiment abritant le DEFLE (Département d'Etudes du français Langues Etrangères) financé à 90% par la région dans le cadre du CPER 2015/2020.

Les actions correctrices identifiées dans l'ancien Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, bien qu'incomplètes (pas de Gros Entretien Révision), sont systématiquement intégrées dans les opérations de réhabilitation lourdes et par le biais d'opérations plus modestes avec des financements variés. L'établissement s'est par exemple engagé dans la réhabilitation d'un amphithéâtre par an. Le futur SPSI prévoira notamment un diagnostic plus poussé et un découpage opérationnel soutenable et plus rationnel

La trajectoire financière de l'établissement s'apprécie à travers l'analyse de certains agrégats :

- La Capacité d'AutoFinancement (CAF) s'élève à 1 410 518 €
- La différence Produits-Charges permet de dégager un excédent de fonctionnement de 13 346 €
- Compte tenu de l'importance des opérations d'investissements sur fonds propres, le budget 2017 est arrêté avec un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 389 16 €.
- Le solde budgétaire, qui mesure l'écart entre les encaissements et les décaissements de l'exercice est en déficit de 2 086 301 €.

L'université se fixe un objectif de montée en compétence et en qualité dans la prévision budgétaire « encaissements/décaissements » afin de fiabiliser son plan de trésorerie.

L'université aimerait s'engager vers une stratégie d'excédent de fonctionnement permettant de garantir une capacité d'investissement nécessaire.

Sur l'exécution budgétaire, outre les démarches visant à maîtriser l'évolution de sa masse salariale, l'établissement souhaite également développer toutes les possibilités de ressources concernant la recherche (ANR, ERC, financements IDEX ) et la formation (IDEX, Région).

## 2) Pour le budget annexe du Service Inter-établissements de Gestion du Domaine Universitaire

Afin de donner corps à ce budget annexe et de délivrer l'information la plus complète et transparente à ses partenaires, il a été décidé de continuer à retracer dans le budget du SIGDU toutes ses recettes et toutes ses dépenses. Dans ce but, en 2017, a été intégrée toute la masse salariale nécessaire à l'activité du SIGDU y compris celle des titulaires. Cela s'est bien entendu accompagné d'une inscription identique, en recette, de la subvention pour charges de service public.

Conformément à la convention multilatérale inter-établissements signée en 2015, de nombreuses réunions relatives au modèle économique du SIGDU ont eu lieu. Le comité de



pilotage a considéré qu'un nouveau modèle distinguant clairement un modèle des activités « eau » et un modèle des activités « hors eau » apparaissait prématuré. Le critère de la consommation d'eau reste, en 2017, une clé de répartition pertinente et opérationnelle pour asseoir les recettes propres. Toutefois, le comité de pilotage a exprimé son souhait de sortir d'un tarif unique avec la création de la notion de cercle tarifaire permettant de distinguer les partenaires du SIGDU, les bénéficiaires non partenaires et les tiers. Cela a permis de dégager 3 groupes d'usagers du SIGDU suivant des critères organiques avec un système de pondération permettant d'aller dans le sens d'un coût réel pour les partenaires les plus éloignés du cœur de métier « Enseignement Supérieur et recherche ». 2017 acte donc le passage d'un tarif de référence de 2.58 € à 2.65 € par m3 (2.60 € pour les partenaires, 2.96 € pour le deuxième groupe et 3.44 € pour le dernier groupe) qui permet de viser le strict équilibre de la section de fonctionnement, sans dégager un excédent pour financer les investissements (205 000 €).

En effet, l'année 2017 a été considérée comme une année transitoire car le SIGDU a lancé des diagnostics et des études de faisabilité afin d'établir un programme pluriannuel d'investissement qui s'annonce très lourd. Les résultats chiffrés de ces études n'étant pas connus au moment de la préparation budgétaire, il a finalement été décidé par l'ensemble des partenaires de n'acter qu'une augmentation à minima des tarifs cette année.

Le compte de résultat prévisionnel est arrêté à 1 859 809 €.

La CAF est évalué à 29 500 €.

Le fonds de roulement fait l'objet d'un prélèvement de 175 500 € pour financer les opérations d'investissement de l'exercice.

La situation du fonds de roulement et de la trésorerie du SIGDU qui n'a cessé de s'améliorer depuis 2013 permet cette année encore de financer les investissements, encore peu significatifs, prévus.

Toutefois, ces derniers vont s'avérer de plus en plus importants dans les années à venir et le besoin en fonds de roulement risque de s'aggraver très sérieusement, ce qui nécessitera d'augmenter les recettes afin d'assurer la soutenabilité financière de cette activité.

### 3) Pour le budget annexe du Centre de Formation des Apprentis

Afin de donner corps à ce budget annexe et de délivrer l'information la plus complète et transparente au Conseil Régional qui finance via les THR (Transport Hébergement Repas) les frais annexes à la formation des apprentis et qui, depuis la réforme de la taxe d'apprentissage, est chargé par l'Etat du suivi et de la bonne utilisation de cette ressource par les organismes d'apprentissage, il a été décidé de continuer à retracer dans le budget du CFA toutes ses recettes et toutes ses dépenses. Dans ce but, en 2017, a été intégrée toute la masse salariale nécessaire à son activité y compris celle des titulaires BIATSS.

Dans l'attente d'un modèle économique discuté en groupe de travail et mené par la région Nouvelle Aquitaine, il a été décidé de continuer à ne valoriser que les heures complémentaires nécessaires aux formations dans lesquelles sont présents des apprentis sur la base du nombre d'apprentis rapporté à l'effectif global de la formation.

Par conséquent, les heures de formation réalisées sur le service statutaire de l'enseignant sont à la charge de l'établissement.

4 formations ont été prises en compte en 2017 : Licence professionnelle Métier du livre (Bibliothèque et Edition/Librairie), Master journalisme, Commerce international et Management culturel

Le compte de résultat prévisionnel est arrêté à 253 857 €.

La CAF est évalué à 9 800 €.

Le fonds de roulement fait l'objet d'un prélèvement de 35 200 € pour financer les opérations d'investissement de l'exercice.

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé plusieurs modifications aux statuts des 3 UFR.**

Ces modifications ont été proposées au Conseil d'Administration suite à des votes favorables des Conseils de l'UFR Langues et Civilisations et de l'UFR Humanités.

Elles portent prioritairement pour l'UFR Langues sur la modification de l'article 1 qui acte le passage de 6 à 12 départements. Ces 12 départements sont les suivants :

- Etudes des mondes anglophones
- Sciences du langage (SDL)
- Etudes ibériques et ibéro-américaines
- Etudes germaniques
- Etudes basques
- Etudes italiennes
- Etudes lusophones
- Etudes slaves
- Etudes arabes
- Etudes chinoises
- Etudes japonaises
- LEA (anglais-allemand, anglais-arabe, anglais-chinois, anglais-espagnol, anglais-italien, anglais-japonais, anglais-portugais, anglais-russe)

Elles prévoient également pour les 2 UFR une précision sur le rôle de l'assemblée du département sur les demandes et le fléchage des postes enseignants.

**↳ Le Conseil d'Administration a pris acte de la dissolution de la Fondation Partenariale Innovassol et approuvé à l'unanimité l'intégration dans l'inventaire des immobilisations de l'établissement d'un ensemble de biens provenant de la dite fondation ainsi que la perception d'un reliquat de liquidités de l'ordre de 900 € déposées sur le compte bancaire de la fondation.**

Cette dissolution a été prononcée par arrêté du Recteur de l'Académie de Bordeaux en date du 29 novembre 2016.

Les biens intégrés dans l'inventaire portent sur 2 ensembles :

- Un ensemble de matériel et outillage industriel représentant une valeur d'acquisition de 66 182.15 € et une valeur nette de 4 063.85 €
- Un ensemble de matériel informatique représentant une valeur d'acquisition de 3 706.84 € et une valeur nette de 128.78 €.

**↳ Le Conseil d'Administration, comme suite aux avis favorables émis lors des consultations du Conseil Documentaire du 6 décembre et du Comité Technique du 9 décembre, a approuvé la modification des statuts du Service Commun de la Documentation actant l'intégration de la bibliothèque du DEFLE au sein du SCD.**

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la sortie de l'inventaire, pour un montant total de 152 283.73 € de différents postes immobiliers de l'ancienne Maison des Pays Ibériques (aménagement intérieur, chauffage-plomberie, ventilation et étanchéité) rendus inopérants dans le cadre de la livraison du nouveau bâtiment de la Maison de la Recherche.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de diverses admissions en non-valeurs décidées par la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA, pour un montant total de 494,01 €.**